

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-379

Action culturelle

Saison culturelle 2022

Conservatoire de musique et danse
de Roannais Agglomération

Occupation de locaux

Certifié exécutoire	28/11/2022
Reçu en préfecture	28/11/2022
Publié	28/11/2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération, chargé de l'enseignement artistique, organise diverses manifestations, notamment des concerts des élèves, et que la réalisation de ces événements nécessite des espaces adaptés ;

Considérant que la paroisse Sainte Madeleine en Côte Roannaise est gestionnaire de sites pouvant être affectés à l'organisation de manifestations culturelles ;

Considérant que le gestionnaire précité est disposé à autoriser le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération, à occuper un de ses sites, pour la réalisation de manifestations culturelles ;

DE CI DE

D'approuver l'utilisation d'un édifice culturel proposée par la paroisse Sainte Madeleine en Côte Roannaise, pour la réalisation d'une manifestation organisée par le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération comme suit :

DATE	EVENEMENT	SITE	GESTIONNAIRE DU SITE	Redevance Sans prise en charge du chauffage
Dimanche 11 décembre 2022	Concert	Eglise de Saint-Romain-La-Motte	Paroisse Sainte Madeleine en Côte Roannaise	100 G

De préciser que le déchargement du matériel et le montage technique auront lieu les 9 et 10 décembre 2022.

Par délégation du Conseil Communautaire
Pour le Président et par subdélégation,

Eric PEYRON

Vice-Président délégué
au Patrimoine et à la Voirie

